

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2021

Public: 1 personne

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation: 5 mars 2021

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Florence BOUSSION, Mme Armelle CLÉMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Christian DUCHATELLE.

Absents excusés: M. Patrick JULIEN, M. Arnaud CLÉMENT, Mme Sandrine MAURICE

Absent non excusé: M. Yann PERTHUIS

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques ABADIE

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire, demande aux membres présents, d'ajouter le sujet suivant :

- Droit de préemption urbain

Accordé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS:

Facture DARTY

Madame le Maire donne lecture de la facture DARTY, pour l'achat d'un congélateur pour le restaurant scolaire.

Elle s'élève à 395.83 € H.T. soit 475.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à régler cette facture sur le budget investissement de l'année 2021 imputation 2188.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement de l'année 2021.

Création d'un poste d'Adjoint Technique à 18.50/35ème

Madame le Maire informe que suite au départ en retraite de notre cantinière, il convient de procéder à :

- la création d'un poste à 18.50/35ème à compter du 30 mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise :

- la création de ce poste d'Adjoint Technique à 18.50/35^{ème} à compter du 30 mars 2021.

La suppression du poste actuel d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, doit attendre l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

<u>Création d'un poste d'Adjoint Technique saisonnier pour le camping à 8.50/35ème à compter du 1er avril 2021</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à raison de 8.50/35^{ème} pour la période du 1er avril 2021 au 15 octobre 2021.
- Autorise Madame le Maire à recruter cet agent et à signer le contrat de travail.

Devis pour la réparation des cloches de l'Eglise

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

La réparation n'étant pas urgente, elle sera programmée sur le budget 2022.

<u>Convention avec la Commune de Saint-Laurent-Nouan pour la participation des assistantes maternelles au RAM pour l'année 2021</u>

Madame le Maire présente le nouveau mode de calcul proposé par la Commune de Saint-Laurent, pour l'accès au RAM.

Celui-ci est maintenant calculé sur le nombre d'enfants de moins de 6 ans de chaque commune soit pour Crouy sur Cosson : 32 enfants pour un forfait annuel de 680.29 €.

Une seule assistante maternelle de la commune utilisait ce service qui nous a coûté :

171 € (2018) 162 € (2019) 90 € (2020).

Le prix jusqu'en 2020 était de 9 € la demie journée de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler l'adhésion au RAM de Saint-Laurent pour l'année 2021.

<u>Local ados pour les vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques à Saint-Laurent-</u> Nouan

Annule et remplace la délibération n° 31/2020 du 16 octobre 2020

Madame le Maire informe que suite au changement de tarifs de la Commune de Saint-Laurent, il convient de modifier la délibération prise, par le Conseil Municipal, concernant la participation au local ados de Saint-Laurent-Nouan.

Le Coût est de 25.00 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire à l'identique pour l'année 2021 :

- Prise en charge à hauteur de 50 % du montant par jeune de la commune inscrit lors des vacances soit 12.50 € par jour.
- Le solde 12.50 € sera refacturé par la commune aux parents des jeunes.

DÉCISIONS DU MAIRE:

Droit de préemption urbain:

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :

Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 4 mars 2021 par Maître Samuel CHAUVEAU, Notaire à Mer, pour les parcelles appartenant à Monsieur Davis BORNET, cadastrées section C 137-719 et 807.

Loyer du local situé 2 Rue des Grillons

Vu la demande de location pour un atelier de couture.

Madame le Maire fixe le loyer du local situé 2 Rue des Grillons, à 150 € à compter du 1^{er} avril 2021.

Loyer du Restaurant le Saint-Martin

Vu le départ de l'ancien locataire au 31 mars 2021 Vu l'arrivée du nouveau locataire le 1^{er} avril 2021

Madame le Maire décide de ne pas modifier le loyer de l'ensemble du bâtiment du Restaurant le Saint-Martin à savoir :

H.T.: 541.67 €

TVA: 108.33 €

TTC: 650.00 €

INFORMATIONS DIVERSES:

Tour du Loir et Cher:

Celui-ci ne passera pas, comme prévu en avril.

Dotation de Solidarité Rurale 2021 :

Travaux de réfection de l'enduit d'une partie du groupe scolaire.

Un montant de 8 320 € nous est attribué par le Département.

Taux d'imposition 2021:

Le référent du Trésor Public est venu nous rencontrer.

Les finances de la commune se portent bien mais avec les recettes en diminution en 2020, suite au COVID 19 (locations de salles, de matériel, camping), la commune va devoir augmenter, de façon raisonnable, ses taux d'imposition.

Ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 2012.

Nous ne connaissons pas non plus, la participation qui sera à donner au SIVOS THOURY-CROUY pour l'année 2021.

Trop de créances non réglées pour la garderie et le centre de loisirs. Ces factures non réglées ont un impact important sur le budget du SIVOS THOURY-CROUY et sur celui des communes de Thoury et de Crouy sur Cosson.

Séances de vaccination contre le COVID à Saint-Laurent-Nouan

Deux séances de vaccination ont été organisées dans la commune de Saint-Laurent Nouan. Les Crouyssois et Crouyssoises de 75 ans et plus qui le souhaitaient ont ainsi pu être vaccinés.

Etoile Cyclo:

L'école de Saint-Aignan dormira à Crouy et prendra ses repas au restaurant scolaire, fin mai. Les directives sanitaires concernant la pandémie seront respectées.

Décorations de Noël

Les décorations ont un coût important, une réflexion est demandée à ce sujet pour embellir la commune au moment des fêtes de fin d'année.

Internet Rue du Stade

Mesdames ROLANDEAU et BOUSSION signalent que l'internet fonctionne très mal Rue du Stade.

Nombreuses coupures de courant également.

Ancienne station Chemin du Gué

Madame CLÉMENT signale qu'il y a toujours des problèmes de dépôts de graisses importants à l'ancienne station, Chemin du Gué.

Services du Cadastre

L'agent du service du cadastre, Monsieur PRAULT, prendra contact avec certains administrés. Il effectue pendant tout le mois de mars, la mise à jour du plan cadastral de la commune. Merci de lui réserver un bon accueil.

Commission Générale pour la présentation des budgets

Elle est fixée le vendredi 26 mars à 19 h 30 à la mairie Cette séance n'est pas publique.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Elle aura lieu le 9 avril à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 00

Le secrétaire de séance

M. Jean-Jacques ABADIE

Le Maire Mme Claudette SORIN

